

# HDS prevoyance vous aide

Des actions du Haut Degré de Solidarité (HDS) financées par les fonds de solidarité de votre branche professionnelle



CNPTP

HDS  
PRÉVOYANCE  
C C N 6 6

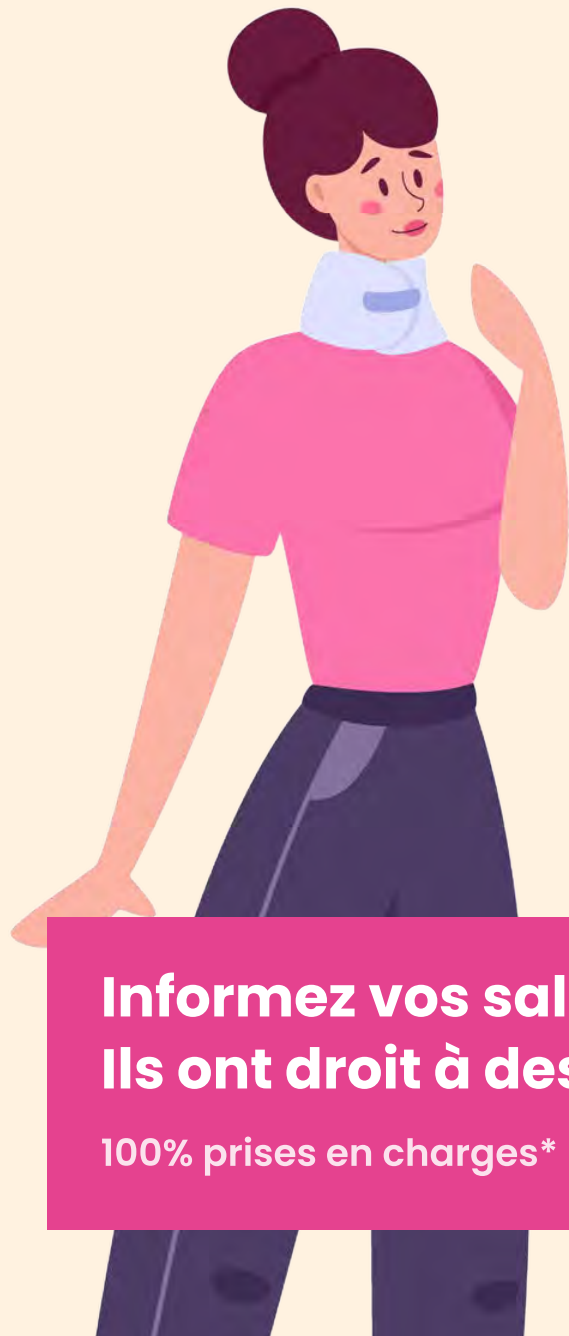


## Salariés

Aides financières  
Services d'accompagnement

## Employeurs

Actions de prévention  
Interventions d'experts



**Informez vos salariés !  
Ils ont droit à des aides**

100% prises en charges\*

## Aides financières

**Jusqu'à 1750 €**

J'aide un proche dépendant



Page 7

J'ai une maladie grave



Page 8

Je suis en situation de handicap



Page 9

J'ai des difficultés financières



Page 10

## Accompagnement dédié

J'ai besoin de soutien  
psychologique



Page 11

Disponibles immédiatement  
sur la plateforme en ligne

# Intervention dans vos locaux

Diagnostic, accompagnement,  
formation, et aides financières

Déplacement d'un psy. sous 48h > Page 13

Être subventionné pour vos actions > Page 14

Prévenez la souffrance > Page 15

Tensions et difficultés au travail > Page 16

Prévenez les violences > Page 17

Prévenez les douleurs physiques > Page 18

Prévenez les risques  
professionnels > Page 19



## Des actions pour préserver vos salariés

100% prises en charge\*

Consultez sans tarder  
la plateforme en ligne





## Notre objectif

# Améliorer les conditions de travail des salariés.

Les aides et actions de prévention présentées dans ce livret ont été créées à l'initiative des partenaires sociaux. Elles sont intégralement financées par les fonds de solidarité de votre branche et gérées par le Haut Degré de Solidarité (HDS).



CNPTP

HDS  
PRÉVOYANCE  
C C N 6 6

Harmonie  
mutuelle  
ess

Cfdt: SANTÉ  
SOCIAUX



FO  
ACTION SOCIALE

nexem

# Comment faire une demande de prestation ?

Rendez-vous sur

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



1

Je clique sur l'aide  
qui m'intéresse

2

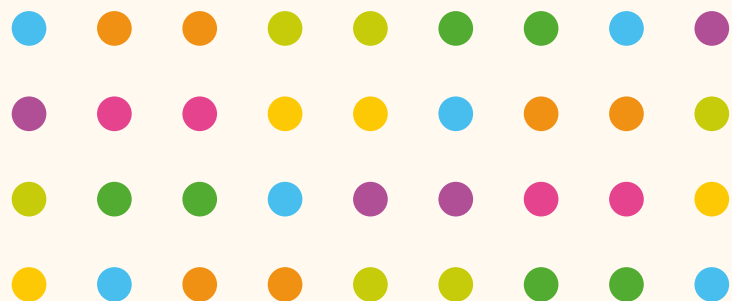
Je crée mon compte  
en me munissant du  
numéro de SIRET de  
mon entreprise

3

Je complète le  
formulaire de  
demande en ligne  
et c'est parti !

# Détails des prestations

Les prestations qui suivent sont incluses dans vos contrats de prévoyance



Page 7 à 13

Prestations actionnables par les salariés

Page 14 à 16

Prestations actionnables par les employeurs après avis des représentants du personnel

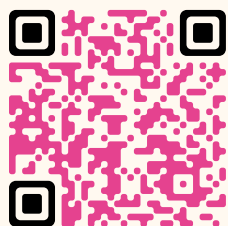
## Salariés aidants

**1750 € d'aide**

Pour ceux qui prennent soin de leur conjoint, compagnon, enfant, petit-enfant, parent ou grand-parent en perte d'autonomie ou en fin de vie.

### Conditions

- ✓ Être salarié d'une structure appliquant la convention collective CCN66
- ✓ Avoir un revenu fiscal de référence de 25 000 € maximum par part fiscale (27 000 € pour les célibataires)
- ✓ Justifier le lien de parenté
- ✓ Fournir les pièces qui justifient que vous vous occupez d'un proche dépendant



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



**Un doute sur votre situation d'aidant ? Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)





**Un doute sur votre éligibilité ? Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

Prévoyance

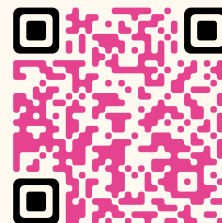
## Maladie | ALD

**1 750 € d'aide**

Vous êtes atteint d'une affection longue durée (affection dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé)

### Conditions

- ✓ Être salarié d'une structure appliquant la convention collective CCN66
- ✓ Avoir un revenu fiscal de référence de 25 000 € maximum par part fiscale (27 000 € pour les célibataires)
- ✓ Être reconnu en affection longue durée



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>





Prévoyance

## Handicap

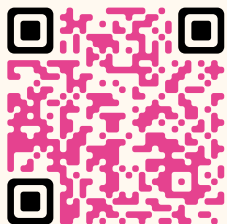
**1750€ d'aide**

Vous bénéficiez de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé au sens de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



### Conditions

- ✓ Être salarié d'une structure appliquant la convention collective CCN66
- ✓ Avoir un revenu fiscal de référence de 25 000€ maximum par part fiscale (27 000€ pour les célibataires)
- ✓ Justifier le statut de travailleur handicapé



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



**Un doute sur votre éligibilité ? Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

## Prévoyance

### Aide exceptionnelle

Vous rencontrez des difficultés financières ou familiales graves ?

- Baisses de revenus
- Défauts de paiement
- Dépenses importantes justifiées
- Violences intrafamiliales
- Toute autre situation exceptionnelle

Le montant de l'aide sera déterminé après étude de votre dossier et sera attribué sous conditions de ressources et de situation.



**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

ccn66-demande@branche-hds.fr



**Faites votre  
demande en ligne**

[https://branche-hds.fr/catalog/  
CCN66-HarmonieMutuelleESS](https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS)

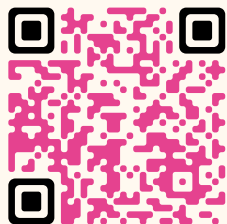


## Soutien psychologique

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie personnelle ou professionnelle ? et avez besoin de vous confier à un professionnel de l'écoute ?

Pour vous aider à y faire face, nous vous proposons un accompagnement réalisé par des spécialistes de l'écoute et du conseil :

- Un bilan personnalisé
- Un soutien auprès d'un psychologue



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



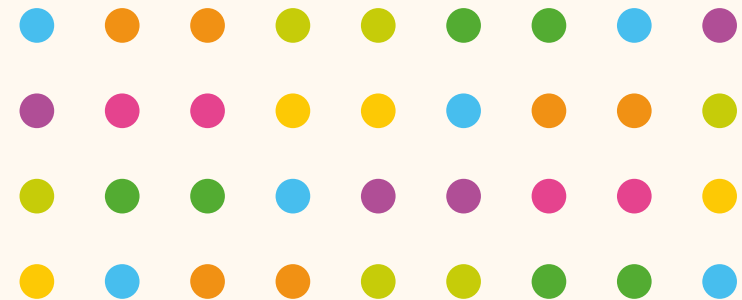
**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

# Prestations employeurs

Les prestations qui suivent sont  
incluses dans vos contrats de  
prévoyances

Les prestations qui suivent sont  
actionnables par les employeurs  
après avis des représentants du  
personnel. N'attendez pas pour  
soumettre votre demande !

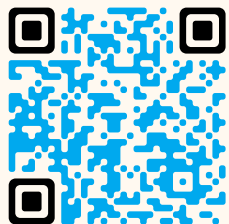


## Déplacement d'un psychologue sous 48h

Un événement traumatisant s'est produit dans votre structure ? Une cellule de crise peut être mise en place au sein de vos locaux.

Prise en charge individuelle et en groupe pour les personnes touchées, par un psychologue spécialisé en moins de 48 heures.

Les entretiens sont confidentiels et ne sont pas enregistrés. Les psychologues sont soumis au code de déontologie de la profession et au secret professionnel.



Faites votre demande en ligne

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)



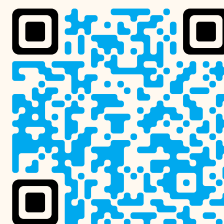
**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

## Prévoyance

### Subvention pour vos actions en faveur des salariés

Des subventions peuvent être attribuées aux structures et associations qui mettent en place des actions de prévention en vue de l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail



**Faites votre  
demande en ligne**

[https://branche-hds.fr/catalog/  
CCN66-HarmonieMutuelleESS](https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS)



## Prévoyance

### Diagnostic des risques psycho-sociaux

Comment détecter les facteurs de risques ?

Des experts sélectionnés par les partenaires sociaux vous aident à poser un diagnostic pour identifier et qualifier vos risques.

Ils vous fournissent également des outils de pilotage, des indicateurs de suivi et des plans d'actions pour vous permettre de mettre en place un dispositif de prévention efficace au profit de vos salariés.



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)





**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

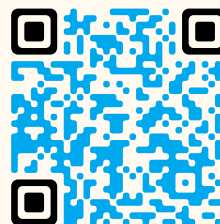
[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

## Prévoyance

### Accompagnement pour la prévention des risques psycho-sociaux

Des experts spécialisés  
accompagnent vos collaborateurs  
lors de session en groupe pour :

- Prévenir le burn-out
- Prévenir les tensions et assurer la cohésion d'équipe
- Faire de la médiation en cas de conflit
- Enrichir la reconnaissance au travail



**Faites votre  
demande en ligne**

[https://branche-hds.fr/catalog/  
CCN66-HarmonieMutuelleESS](https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS)



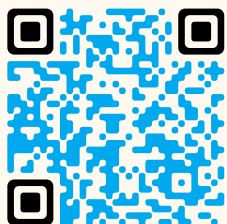
# Prévention des phénomènes violents

Comment mieux protéger vos salariés ?

Des experts vous accompagnent et vous fournissent des outils et des méthodes pour améliorer vos modes de gestion.

Deux modes d'intervention :

- Prévention primaire : séminaire dans vos locaux - entretiens avec les salariés - plan d'action.
- Prévention secondaire : formation du personnel encadrant sur la violence au travail.



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)



**Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !**

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

## Prévoyance

### Prévention des risques musculo-squelettiques

Comment réduire les risques de douleurs et apaiser vos salariés qui en souffrent ?

Des experts sélectionnés (chefs de projets, ergonomes, psychologues du travail) vous aident à poser un diagnostic et vous accompagnent dans la définition d'un plan de mise en œuvre intégrant de solutions adaptées à votre contexte.



**Faites votre  
demande en ligne**

[https://branche-hds.fr/catalog/  
CCN66-HarmonieMutuelleESS](https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS)



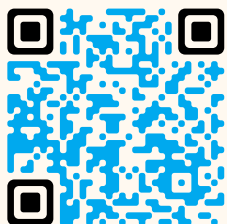
## Prévoyance

### Prévention des risques professionnels

Vous souhaitez mettre à jour votre document d'évaluation des risques (DUER) ?

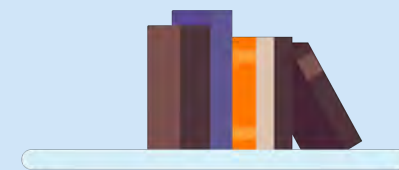
Des ingénieurs de sécurité vous accompagnent pour l'amélioration de la sécurité et de la santé de vos salariés.

Ils vous proposent des outils et des méthodes de suivi adaptées à vos besoins.



Faites votre demande en ligne

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



Pour en savoir plus,  
Contactez-nous !

[ccn66-demande@branche-hds.fr](mailto:ccn66-demande@branche-hds.fr)

## Attention !

### La loi impose à toutes les entreprises de réaliser un DUERP

Le DUERP ? C'est le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ». Il est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> salarié.

### Mettez-vous en conformité grâce à l'outil G2P !



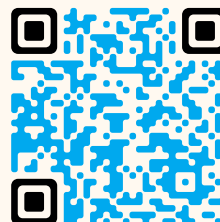
Un outil en ligne pour faciliter la gestion des risques professionnels

## Votre branche et le HDS prévoyance mettent à votre disposition

L'abonnement à G2P

Des ateliers de prise en main de l'outil G2P

Pris en charge à 100 %



Faites votre demande en ligne

<https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS>



## Pour en savoir plus

### Contactez-nous

ccn66-demande@branche-hds.fr



### Ou rendez-vous sur

[https://branche-hds.fr/catalog/  
CCN66-HarmonieMutuelleESS](https://branche-hds.fr/catalog/CCN66-HarmonieMutuelleESS)



## Le fonds de solidarité

Conformément à l'article L.912-1 du code de la Sécurité sociale, les accords professionnels ou interprofessionnels peuvent prévoir l'institution de garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité.

L'avenant 356 a centralisé le fonds de solidarité pour développer des actions de prévention et une action sociale pour la CCN 66-79 accessibles aux entreprises à jour de leur cotisation et leurs salariés entrant dans le champ d'application du régime de prévoyance au-delà de la mutualisation du risque (incapacité, invalidité, décès, rentes associées)

